

Extrait du registre des délibérations de la séance du conseil communautaire
du 26 septembre 2024

**Délibération n°2024-140 - Finances – Décision modificative n°2 du budget principal
exercice 2024**

Membres élus	61
Membres en exercice	61
Présents ou représentés	57
Ne prend pas part au vote	0
Votants	57
Abstention	0
Suffrage exprimés	57
Majorité absolue	29
Pour	57
Contre	0

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 septembre, à compter de 19h00 le conseil communautaire, régulièrement convoqué en date du 20 septembre, s'est réuni Salle de la Samoïenne à Samoï-sur-Seine, sous la présidence de M. Pascal GOUHOURY.

Membres présents :

M. Pascal GOUHOURY, Président.

Mmes Estelle BERTÉE, Françoise BICHON-LHERMITTE, Francine BOLLET, Isabelle BOLGERT, Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (à partir de la délibération N°2024/132), Véronique FÉMÉNIA, Anne GHYSSENS, Anne-Sophie GUERIN, Marie HOLVOET, Lamia KORT, Isabelle MARIE, Naciba MESSAOUDI, Marie-Charlotte NOUHAUD, Pascale TORRENTS-BELTRAN, et Nathalie VINOT.

MM. Christophe BAGUET, Christian BOURNERY, Michel CALMY, Michel CHARIAU, Romain COQUERY, Jean-Claude DELAUNE, David DINTILHAC, Thibault FLINÉ, Patrick GAUTHIER, Julien GONDARD (à partir de la délibération N°2024/132) , Francis GUERRIER, Pascal GROS, Jean HÉLIE, Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132), Olivier MAGRO, Yann MOREAU, Nicolas PIERRET, Jean-Philippe POMMERET, Patrick POCHON, Daniel RAYMOND, Thierry REYJAL, Alain RICHARD, Laurent ROUSSEL, Laurent SIGLER, Gérard TAPONAT, Alain THIERY, Cédric THOMA, Yannick TORRES, Vitor VALENTE et Anthony VAUTIER.

Membres ayant donné pouvoir :

Mme Dominique LHOSTIS à M. Pascal GOUHOURY

Mme Cécile PORTE à M. Fabrice LARCHÉ (à partir de la délibération N°2024/132)

Mme Gwenaél CLER à Mme Francine BOLLET

Mme Hélène MAGGIORI à M. Laurent ROUSSEL

Mme Judith REYNAUD à M. Thibault FLINÉ

Mme Chantal PAYAN à M. Vitor VALENTE

Mme Sonia RISCO à M. Anthony VAUTIER

Mme Marie-Laure VASSEUR à M. Christian BOURNERY

M. Thomas IANZ à Mme Marie-Charlotte NOUHAUD

Mme Sandrine-Magali BELMIN à Mme Nathalie VINOT
Mme Audrey TAMBORINI à M. Cédric THOMA

Membres absents :

Mme Aurélie BRICAUD

M. Michaël GOUÉ

Mme Sophie BERTHOLIER

M. Frédéric VALLETOUX

Mme Françoise BOURDREUX-TOMASCHKE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Julien GONDARD (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131)

M. Fabrice LARCHÉ (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

Mme Cécile PORTE (pour le vote du procès-verbal du 27 juin 2024 et des délibérations N°2024/129 à N°2024/131, et N°2024/150)

M. Romain COQUERY (pour les votes des délibérations N°2024/144 à N°2024/147)

M. Francis GUERRIER (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Anne GHYSSENS (pour le vote de la délibération N°2024/145)

Mme Pascale TORRENTS-BELTRAN (pour le vote de la délibération N°2024/147)

M. Michel CALMY (pour le vote de la délibération N°2024/149)

M. Yannick TORRES (pour le vote de la délibération N°2024/150)

Mme Marie HOLVOET (pour le vote de la délibération N°2024/158)

M. Olivier MAGRO (pour le vote de la délibération N°2024/158)

Mme Anne-Sophie GUERIN (pour le vote de la délibération N°2024/159)

Membres n'ayant pas pris part au vote :

M. Yann MOREAU, M. Patrick GAUTHIER, M. Cédric THOMA (pouvoir Mme Audrey TAMBORINI) ne prennent pas part au vote de la délibération N°2024/147.

Secrétaire de Séance :

Mme Françoise BICHON-LHERMITTE

Références juridiques :

- **Délibération n°2024-059 du conseil communautaire du 28 mars 2024 adoptant le budget primitif du budget principal de l'exercice 2024**
- **Délibération n°2024-102 du conseil communautaire du 27 juin 2024 adoptant la décision modificative N°1 du budget principal de l'exercice 2024**

Rapporteur : Mme Véronique FÉMÉNIA

Ce point a été présenté à la commission finances, ressources humaines et mutualisation du 17 septembre 2024.

Par délibération n°2024-059 en date du 28 mars 2024, le conseil communautaire a adopté le budget primitif du budget principal avec reprise du résultat de l'exercice 2023. Puis, par délibération n°2024-102 en date du 27 juin 2024, le conseil communautaire a adopté la décision modificative n°1 du budget principal.

Afin d'ajuster les crédits inscrits en recettes et dépenses, il est proposé à l'assemblée une décision modificative n°2.

En section de fonctionnement, la décision modificative permet d'effectuer un basculement de 8 000 € du chapitre 011 au chapitre 65 pour des dépenses du pôle développement économique, d'abonder également le chapitre 65 afin de prévoir les crédits nécessaires au paiement de la subvention attribuée à la mission locale en tenant compte des crédits disponibles sur ce chapitre, et enfin d'abonder le chapitre 014 de 35 400 € pour permettre le reversement des CEE 2024 au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français dans le cadre du programme SARE. Il est prévu au chapitre 731 un ajustement des recettes liées aux taxes concernant les rotations de bus sur la gare routière Fontainebleau/Avon à hauteur de 68 000 € et d'inscrire au chapitre 74 la subvention d'un montant de 27 916 € notifiée par l'ADEME pour soutenir la création d'une SCIC filière agricole. Afin de pouvoir annuler un titre erroné émis sur exercice antérieur il est prévu un montant de 36 213 € au chapitre 67, le même montant étant également inscrit en recettes au chapitre 75 en tenant compte des recettes encaissées à ce jour sur le compte 75888. L'ajustement des recettes et dépenses tel que décrit ci-dessus permet, ainsi, de dégager un autofinancement de 21 106 €.

En section d'investissement, il est prévu au chapitre 041 en dépenses et en recettes, les crédits nécessaires à l'intégration d'études à hauteur de 78 110 €. Il est nécessaire d'effectuer un basculement de crédits du chapitre opération 0011501801 vers le chapitre 13 en dépenses afin de corriger un titre émis sur exercice antérieur. Il est également prévu le basculement de crédits du chapitre 23 au chapitre 21 à hauteur de 1 300 000 € concernant les travaux à réaliser sur le terrain synthétique et les tennis de Coubertin, sachant que ces travaux seront terminés avant la fin de l'année et qu'il est donc inutile de passer ces dépenses au chapitre 23. Il est inscrit au chapitre 13 en recettes deux subventions qui nous ont été notifiées récemment par la Région : l'une, de 250 000 € pour les travaux concernant le terrain synthétique Mahut, et l'autre, de 204 400 € pour les travaux sur le terrain synthétique et les tennis de Coubertin.

Enfin, l'emprunt d'équilibre inscrit au budget primitif à hauteur de 3 458 378,16 €, et déjà diminué dans le cadre de la Décision Modificative n°1 au conseil du 27 juin 2024, de 199 400 € peut être de nouveau diminué de 475 506 € grâce aux nouvelles recettes inscrites.

Ainsi, la décision modificative n°2 telle que présentée ci-après s'équilibre en section de fonctionnement, à un montant de 132 129 €, et en section d'investissement, à un montant de 78 110 €.

Budget Principal							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
011		Charges à caractère général	8 000,00 €	70		Produits des services	- €
	621	Virement au chap 65 (financement SMA - DevEco)	- 2 000,00 €				
	617	Virement au chap 65 (financement stand salon immo - DevEco)	- 1 000,00 €				
	62268	Virement au chap 65 (financement SMA - DevEco)	- 5 000,00 €				
014		Atténuations de produits	35 400,00 €	731		Imposition directe	68 000,00 €
	7498	Reversement CEE 2024	35 400,00 €		7318	Taxes rotation gare routière Avon/Fbleau 2023	68 000,00 €
65		Autres charges de gestion courante	47 410,00 €	74		Dotations, subventions et participations	27 916,00 €
	657381	Financement SMA étude sur les grimpeurs - DevEco	7 000,00 €		74718	Participation ADEME création SCIC (illère agricole)	27 916,00 €
	657382	Financement stand salon immo - DevEco	1 000,00 €				
	65748	Subvention Mission Locale	39 410,00 €				
67		Charges spécifiques	36 213,00 €	75		Autres produits de gestion courante	36 213,00 €
	673	titres annulés sur exercice antérieurs (indemnités vol véhicule)	36 213,00 €		75888	Autres produits (régul TVA, mandats prescrits et remboursements divers)	36 213,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement			111 023,00 €	Total des recettes réelles de fonctionnement			132 129,00 €
023		Virement à la section d'investissement	21 106,00 €				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement			21 106,00 €	Total des recettes d'ordre de fonctionnement			- €
TOTAL			132 129,00 €	TOTAL			132 129,00 €

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Compte	Libellé		Chapitre	Compte	Libellé	
op.	0011501801		47 600,00 €				
	1323	Subvention Dép77 / Magdeleine - avec code opération	47 600,00 €				
13		Subventions d'investissement	47 600,00 €	13		Subventions d'investissement	454 400,00 €
	1323	Subvention Dép77 / Magdeleine - sans code opération	47 600,00 €		1322	Subvention Région tax terrain synthé Mahut	250 000,00 €
					1322	Subvention Région tax terrain synthé et tennis Coubertin	204 400,00 €
21		Immobilisations corporelles	1 300 000,00 €	16		Emprunts et dettes assimilées	- 475 506,00 €
	2128	Travaux terrain synthé Coubertin, réalisation en 2024	1 000 000,00 €		1641	Diminution emprunt d'équilibre	- 475 506,00 €
	2128	Travaux terrains tennis Coubertin, réalisation en 2024	300 000,00 €				
23		Immobilisations en cours	- 1 300 000,00 €				
	2313	Travaux terrain synthé Coubertin, réalisation en 2024	- 1 000 000,00 €				
	2313	Travaux terrains tennis Coubertin, réalisation en 2024	- 300 000,00 €				
Total des dépenses réelles d'investissement			- €	Total des recettes réelles d'investissement			21 106,00 €
				021		Virement de la section de fonctionnement	21 106,00 €
041		Opérations patrimoniales	78 110,00 €	041		Opérations patrimoniales	78 110,00 €
	2128	Intégration étude transformation terrains Mahut/Coubertin	16 200,00 €		2031	Intégration étude transformation terrains Mahut/Coubertin	16 200,00 €
	21351	Intégration étude signalétique touristique CCPF 2013	26 200,00 €		2031	Intégration étude signalétique touristique CCPF 2013	26 200,00 €
	2152	Intégration étude aménagement voies Héricy 2016	6 450,00 €		2031	Intégration étude aménagement voies Héricy 2016	6 450,00 €
	2313	Intégration étude machinerie piscine	1 800,00 €		2031	Intégration étude machinerie piscine	1 800,00 €
	2315	Intégration étude schéma directeur éclairages stades	27 460,00 €		2031	Intégration étude schéma directeur éclairages stades	27 460,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement			78 110,00 €	Total des recettes d'ordre d'investissement			99 216,00 €
TOTAL			78 110,00 €	TOTAL			78 110,00 €

Ainsi, il est proposé à l'assemblée de :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget principal,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Décision :

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide, à l'unanimité, de :

- Approuver la décision modificative n°2 du budget principal,
- Autoriser M. le Président à mettre tout en œuvre pour exécuter la présente délibération.

Fait les jours, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance

Françoise BICHON-LHERMITTE

Certifié exécutoire le
Date de mise en ligne le
Notification le

- 3 OCT. 2024
- 3 OCT. 2024

AR Préfecture 077-200072346-



Pour extrait conforme,

Le Président,

Pascal GOUHOURY

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa date de mise en ligne sur le site www.pays-fontainebleau.fr et sa transmission au représentant de l'État auprès du tribunal administratif de Melun ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-200072346-20241003-2024-140-DE
Date de réception préfecture : 03/10/2024